

qu'une plus grande part de l'industrie reste aux mains d'entreprises canadiennes. Je reconnais, comme tous les autres, qu'il est dangereux que certains secteurs de l'économie canadienne soient détenus en majorité par des entreprises étrangères; par exemple, dans les secteurs de fabrication, il y a une certaine fragmentation parce que les entreprises sont dirigées de l'étranger. Cependant, il faut qu'une chose soit claire; à mon avis, lorsqu'il s'agit de l'exploitation minière rien n'empêche que les mines soient aux mains de sociétés étrangères. Les mines sont ici au Canada. Peu importent l'identité et la nationalité des propriétaires, elles sont beaucoup moins importantes que dans n'importe quel autre secteur.

J'irais même jusqu'à dire que tout comme le Guatemala accueille volontiers les investisseurs canadiens qui veulent s'y rendre et tirer parti des possibilités qui existent, pour le bien des deux pays, le Canada est tout aussi disposé à accueillir les investisseurs étrangers qui sont prêts à tirer parti des richesses minières canadiennes et à les mettre en valeur. Je ne pense pas qu'il y ait rien de mal à le faire. Je ne crois pas non plus que le Canada perde quoi que ce soit lorsque des sociétés étrangères exploitent nos mines. Bien sûr, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas encourager les sociétés canadiennes à s'intéresser à l'exploitation minière. Je ne perdrai pas de temps aujourd'hui à décrire les avantages fiscaux et les allocations qui existent pour encourager les Canadiens à le faire, avantages qui ne sont pas offerts aux étrangers. Nous faisons ce que nous pouvons, mais je ne pense pas que nous devions trop nous inquiéter de la mainmise étrangère dans le secteur des mines.

Je tiens, pendant le temps qui me reste, à traiter de questions de fiscalité. Le NPD a fait toute une histoire du montant que notre fiscalité accorde sous forme d'encouragements à l'industrie des mines. Lorsque les conservateurs prendront la parole, sans doute adopteront-ils le point de vue contraire et nous blâmeront-ils pour le fardeau énorme—c'est l'expression même du député de Qu'Appelle-Moose Mountain—que nous faisons supporter au secteur des mines, fardeau qui l'empêche d'accomplir la tâche qu'il voudrait accomplir et que nos ressources justifient.

D'une part, le NPD nous dit que nos impôts sont trop légers et, d'autre part, les conservateurs nous disent qu'ils constituent un fardeau énorme pour l'industrie des mines. Quant à moi, m'appuyant sur certaines statistiques, j'estime que le niveau des impôts que le gouvernement fédéral impose à cette industrie est parfaitement en rapport avec celui que les gouvernements étrangers imposent à leur propre industrie des mines. Après tout, c'est là l'important. Les capitaux d'investissement pour ce qui est des mines sont très mobiles. Ils vont naturellement là où ils sont les bienvenus. Je crois qu'il est extrêmement important que notre système fiscal, dans son application au secteur minier, soit comparable à celui des autres pays. Je crois qu'il l'est.

Permettez-moi de vous citer le témoignage du président de la société Noranda devant le comité sénatorial des banques et du commerce. Il s'est présenté devant le comité pour se plaindre des impôts énormes qui sont prélevés sur les profits de l'industrie minière. Je crois qu'il s'en prenait à tort au gouvernement fédéral. Il a donné l'exemple de la société Brenda Mines de la Colombie-Britannique. Il a hypothétiquement transposé les activités de cette société pour l'année 1975—si je ne m'abuse—en Ontario et au Nevada pour voir ce qui serait

arrivé. Il a conclu que le taux de l'impôt sur les bénéfices est décourageant et, pour citer ses propres paroles, dévastateur au Canada. Je suis d'accord avec lui. Je crois qu'au Canada, le secteur minier paie des impôts beaucoup trop élevés et que cela explique pourquoi si peu de nouvelles mines ont été ouvertes au Canada ces dernières années.

Cette année-là, la société Brenda a versé en impôts 71 p. 100 des bénéfices que lui ont rapportés ses opérations en Colombie-Britannique. Si cette société avait exploité la même mine en Ontario, elle aurait versé 49 p. 100 de ses bénéfices en impôts et les mêmes bénéfices réalisés au Nevada auraient été imposés à un taux de 28 p. 100. Donc, je le répète, pour vous donner les chiffres, en Colombie-Britannique il était de 71 p. 100 cette année, en Ontario il aurait été de 49 p. 100 et au Nevada de 28 p. 100 seulement.

• (1712)

Le président de la Noranda Mines a alors fait d'autres calculs et dit quelle aurait été la différence si le prix du produit vendu par la mine avait doublé sans que les coûts n'augmentent. Il a montré les résultats et c'aurait été pire. En Colombie-Britannique, au lieu de payer 71 p. 100 d'impôt la compagnie aurait dû en payer 83 p. 100. En Ontario, au lieu de 49 p. 100 elle aurait dû en payer 56 p. 100 et, au Nevada, 31 p. 100 au lieu de 28 p. 100. Selon le président de la Noranda c'est là un fardeau fiscal incroyablement exagéré. Il est évident qu'avec un taux d'imposition de 83 p. 100 vous n'allez pas favoriser l'ouverture de nouvelles mines ni favoriser l'industrie minière en général.

Je signalerai qu'en Colombie-Britannique ce taux d'imposition a été instauré par le gouvernement NPD qui par la suite a été défait. Comme il est toujours en vigueur dans la province, c'est là un héritage, une politique néo-démocrate.

Et voilà que le NPD dit que nous avons besoin d'une nouvelle politique pour l'industrie minière.

Une voix: C'est vrai.

M. Kaplan: Je suis content qu'ils n'aient pas été plus précis au sujet de cette politique car s'ils avaient recommandé la politique mise en œuvre par leurs collègues de Colombie-Britannique qui oblige les compagnies à payer 71 p. 100, et même jusqu'à 83 p. 100 d'impôt dans le cas hypothétique présenté par la Noranda, vous pouvez imaginer quel genre d'industrie minière nous aurions au Canada.

Une chose sur laquelle le président n'a pas insisté dans son témoignage c'est sur le pourcentage de cet impôt qui va au gouvernement fédéral et le pourcentage qui va aux gouvernements provinciaux. Pendant son témoignage, il a présenté plusieurs graphiques, mais il n'y a fait aucune référence très précise. Il s'agissait de graphiques donnant une comparaison entre l'impôt fédéral au Canada et aux États-Unis; ils montrent que la différence entre les deux est de 10 p. 100 au maximum. En se basant sur les revenus de la société Brenda Mines pour cette année, on constate que la différence d'impôt n'est que de 10 p. 100. Pourtant, l'ensemble des charges de la société s'élevait à 71 p. 100 au Canada alors qu'elles n'auraient été que de 28 p. 100 aux États-Unis, c'est-à-dire environ trois fois moins. La différence d'impôt fédéral n'était pourtant que de 10 p. 100. Pour les tranches de bénéfices les plus élevées qu'il a citées, l'impôt aurait en fait été moins élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Une voix: Pourquoi ne donnez-vous pas de chiffres précis?